

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025**

**N° 2025/04.02**

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 21/03/2025

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe, M. CŒUR Sébastien.

**EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE** : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain).

**EXCUSÉ** : M. ASSOGBA Guillaume.

**Objet de la délibération: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET GENERAL**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Maringes ;

Vu le compte Financier Unique 2024 du budget général;

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Considérants les éléments susvisés ;

Le conseil municipal est invité à approuver le compte financier unique 2024 du budget général de la commune qui présente les dépenses et recette suivantes en section de fonctionnement et section d'investissement :

## BUDGET PRINCIPAL

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	323 134.87€
Recettes	397 546.89€
Bilan exercice	74 412.02€
Excédent antérieur reporté (002)	202 284.97€
Résultat de fonctionnement	276 696.99€

### INVESTISSEMENT

Dépenses	71 281.11€
Recettes	116 460.46€
Bilan exercice	45 179.35€
Excédent antérieur reporté (001)	68 419.87€
Restes à réaliser	- 232 419.65
Résultat d'investissement (compte-tenu des restes à réaliser)	-118 820.43€


Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget général sur l'année 2024,

**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT  
Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Marignès-Lodève. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARIGNÈS' at the top and 'LODEVÈ' at the bottom, with a central emblem. A signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance,  
Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mme Penven de Mari Marie-Hélène'.